



À l'attention de la commune d'Anderlecht

11 03 2024

**OBJET : Réponse à l'enquête publique concernant la réhabilitation du Pont Pierre Marchant
- (REF. 01/PFD/1695942)**

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevin-e-s,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de concertation,

Suite à la fermeture du Pont Pierre Marchant au trafic automobile il y a 10 ans, le pont s'est transformé en zone de rencontre jouant un rôle-clé dans les déplacements piétons et cyclistes.

Ce pont est aujourd'hui emprunté par de très nombreux cyclistes. Il permet de traverser le canal de manière sûre et agréable et de relier différentes zones de la commune d'Anderlecht. Les ponts Paepsem et de Cureghem sont quant à eux deux alternatives qui offrent un confort et une sécurité bien moindre aux modes actifs.

Il est essentiel pour nous que le Pont Marchant reste une liaison cyclable sûre et confortable et qu'il maintienne sa fonction de zone de rencontre.

Le projet actuellement à l'enquête publique comporte un risque important. Il prévoit qu'un trafic motorisé puisse à nouveau emprunter le pont ce qui entravera automatiquement la sécurité et le confort des modes actifs.

Nous remettons un avis négatif sur le projet qui nous est soumis aujourd'hui en enquête publique.

>Nous demandons une structure légère qui fasse **définitivement le choix des seuls modes actifs, piétons et cyclistes.**

>Nous proposons **quelques améliorations importantes** concernant le réaménagement des abords immédiats du pont.

Contextualisation

Le choix d'un pont pour les modes actifs

En raison de problèmes de stabilité, les voitures et le trafic de marchandises n'ont plus pu emprunter le pont Pierre Marchant depuis 2014. Pour assurer la sécurité de tous les usagers, il était alors clair qu'un nouveau pont serait nécessaire. Pendant longtemps, on a supposé qu'il devrait rester un pont pour le trafic automobile.

Mais les dix dernières années ont montré que ce n'était pas une évidence. Les voitures et les camions empruntant le pont Paepsem et le pont de Curegem, situés dans un rayon d'un kilomètre. Quant au pont Marchant, il est devenu la zone de rencontre et la liaison cyclo-piétonne que l'on connaît.

L'étude d'impact commandée par Bruxelles Mobilité en 2022 a étudié plusieurs scénarios pour un nouveau pont. Le scénario consistant à démolir le pont actuel et à construire un nouveau pont identique au pont actuel n'est pas souhaitable du point de vue des piétons et des cyclistes, car il entraînerait une détérioration par rapport à la situation actuelle.

Les plans actualisés

Lors de la précédente enquête publique (début 2023) le projet présentait un pont comme lieu de passage pour les modes actifs et un lieu de rencontre. 120 réactions de citoyen-ne-s et d'organisations ont été dénombrées, dont 70% en faveur du projet. La Commission de concertation a rendu un avis positif **sous condition** (16/02/2023)

Le Projet présenté actuellement répond à ces conditions ce qui nous semble être une bonne avancée :

- Il prévoit **davantage de places de stationnement pour les vélos.**
- Il inclut **des poubelles, plus de verdure et plus de mobilier urbain.**
- Il prévoit des **passages piétons** supplémentaires.
- Nous sommes satisfaits que les cyclistes n'aient pas à rouler sur un revêtement en bois qui peut s'avérer extrêmement glissant (comme vécu à la passerelle de l'arrêt STIB Woluwe Shopping). Le GRACQ et le Fietsersbond insistent pour que **le revêtement soit confortable et sûr.**

Passage du trafic motorisé

Le point de rupture le plus important pour la commission de concertation et la commune d'Anderlecht était le passage potentiel du trafic motorisé. Le pont doit être (techniquement) accessible à tous les modes de transport, y compris les transports publics, les voitures et les camions.

Le nouveau projet soumis aujourd'hui prévoit cette possibilité au moyen de bornes rétractables.

SECRETARIAT CENTRAL

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

Dangers du trafic motorisé

Le projet prévoit des bornes rétractables de part et d'autre du pont pour permettre :

- aux véhicules d'urgence d'accéder au pont à tout moment
- aux bus de la STIB d'emprunter le pont à l'avenir. Rien n'est prévu à ce sujet aujourd'hui.

Le quartier de Biestebroek est en plein développement, avec plusieurs projets à caractère résidentiel prévus sur la rive droite du canal. Nous nous demandons si l'idée est de permettre au trafic automobile lié au quartier de Biestebroek d'emprunter le pont Pierre Marchant? En optant pour une disposition avec des bornes rétractables, cela reste une réelle option à l'avenir, qui nous inquiète.

Or en autorisant à nouveau le trafic automobile (d'urgence, STIB ou local) la fonction du pont en tant que lieu de rencontre et de liaison sûre pour les piétons et les cyclistes de tout âge sera inévitablement perdue.

Par ailleurs notons que les bornes rétractables présentent de réels **risques de dysfonctionnement techniques** (les exemples bruxellois sont nombreux).

Rénover la structure actuelle du pont ou réaliser une passerelle cyclopiétonne s'avère en outre une option bien moins coûteuse que la construction d'un nouveau pont accessible au trafic motorisé - y compris un trafic de poids lourds. **L'argument de la sobriété budgétaire n'est pas négligeable, dans un contexte financier compliqué.**

Améliorations des abords du pont

Choix des matériaux

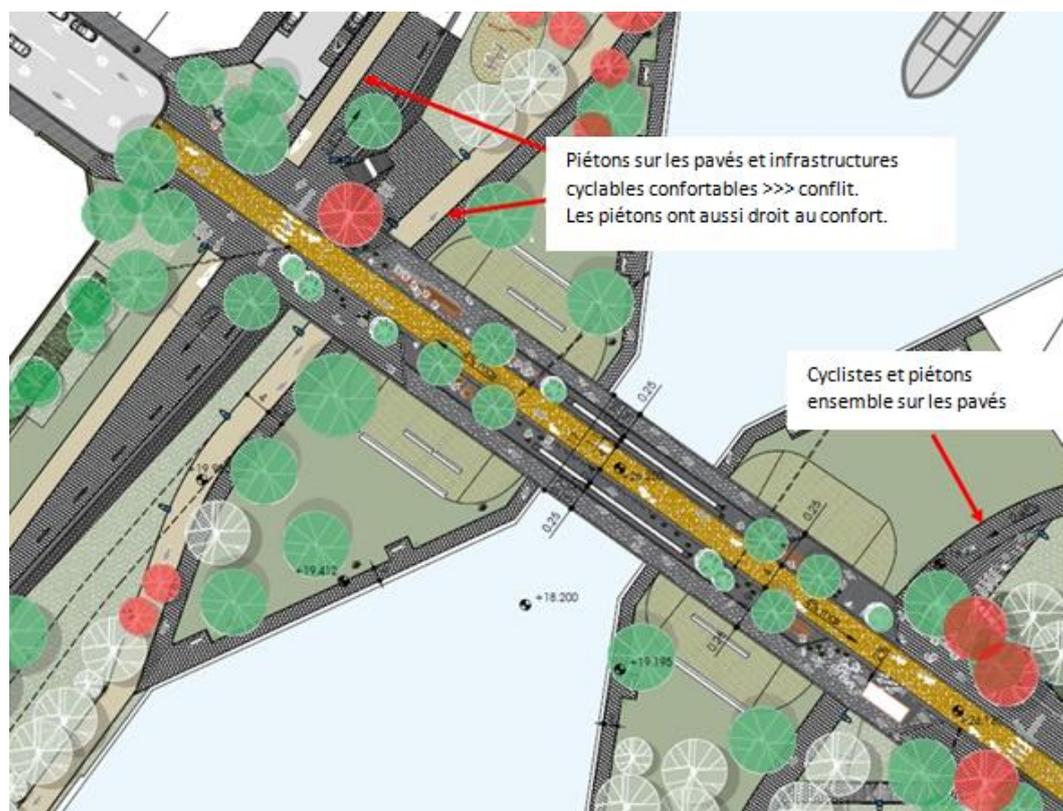
Choix de pavés sciés au niveau de la Digue du Canal et du Quai de Biestebroek (sous et à côté du pont). Or les pavés, même sciés, sont très inconfortables pour les cyclistes.

- **Sous le pont** le long de la Digue du Canal, nous sommes dans une zone mixte piétons - cyclistes.
- **Sur le Quai de Biestebroek** une piste cyclable côtoie une infrastructure piétonne recouverte de pavés. Il est possible que les piétons recherchent le confort et utilisent l'infrastructure cyclable, ce qui pourrait entraîner des conflits.

Les pavés n'étant pas présents aujourd'hui, ils entraîneront une dégradation du confort des piétons et des cyclistes. Un autre choix de matériau est nécessaire.

SECRETARIAT CENTRAL

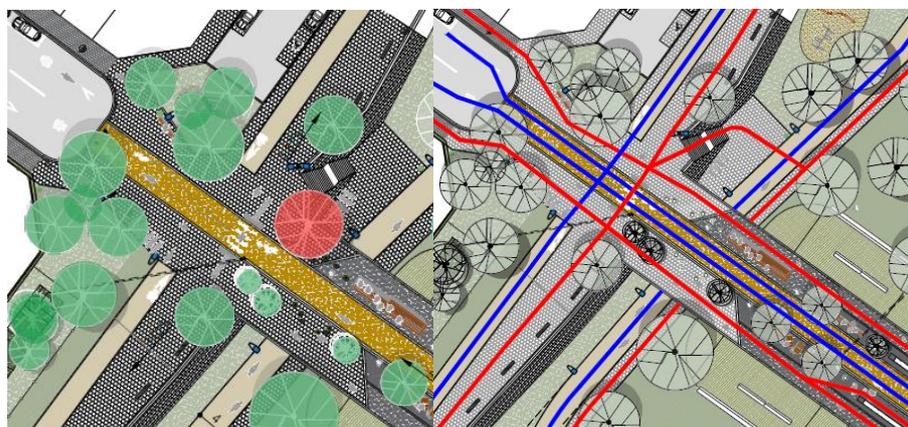
rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org



Éviter les conflits entre piétons et cyclistes

Il est important de séparer au maximum les piétons et les cyclistes. Pour assurer la sécurité des cyclistes, des piétons et des enfants qui jouent, il est hautement souhaitable de prévoir un espace clairement réservé à chacun d'entre eux. La conception de cet espace peut être améliorée à plusieurs égards.

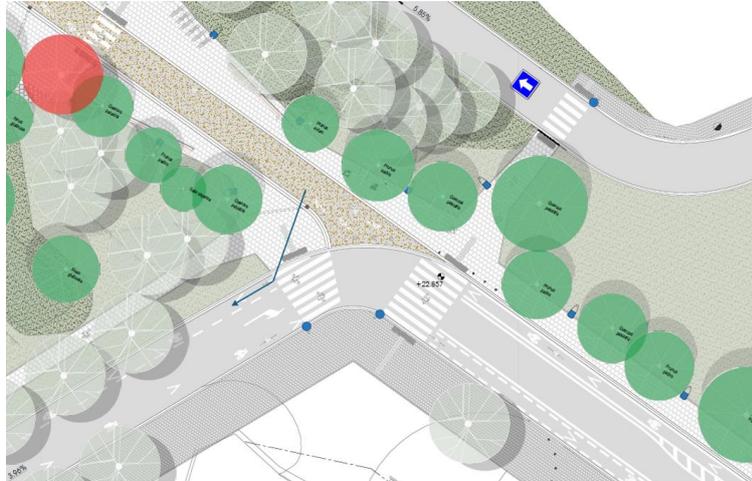
- Sur la Digue du Canal, les piétons et les cyclistes se trouvent dans une zone partagée, sur des pavés sciés. Il y a cependant suffisamment d'espace pour assurer une séparation claire entre les deux modes, tout comme sur le Quai de Biestebroek.
- Les cyclistes qui traversent le pont en direction de la rue Pierre Marchant et qui veulent tourner vers le Quai de Bietserboeck doivent traverser une zone piétonne sur des pavés sciés. Ces mouvements ne semblent pas avoir été suffisamment pris en compte.



SECRETARIAT CENTRAL

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

- Aucun cheminement cycliste n'est prévu depuis le pont Marchant en direction de la Digue de Canal. Ce qui entraîne le risque de voir les cyclistes emprunter le chemin piétonnier.



Assurer des liaisons fluides

Les cyclistes qui traversent aujourd'hui le pont Marchant vont ou viennent de la rue des Goujons. Cet axe est le plus court pour se diriger vers Cureghem et la Gare du Midi. Il s'agit également d'un itinéraire cyclable communal anderlechtois. ([L'A1 relie Erasme à Demeersman](#))

Le projet du nouveau pont Marchant ne tient pas compte de cet élément. Sur les plans, la piste cyclable ne continue que vers la rue de la Petite île. Aucun lien n'est prévu avec la rue des Goujons.

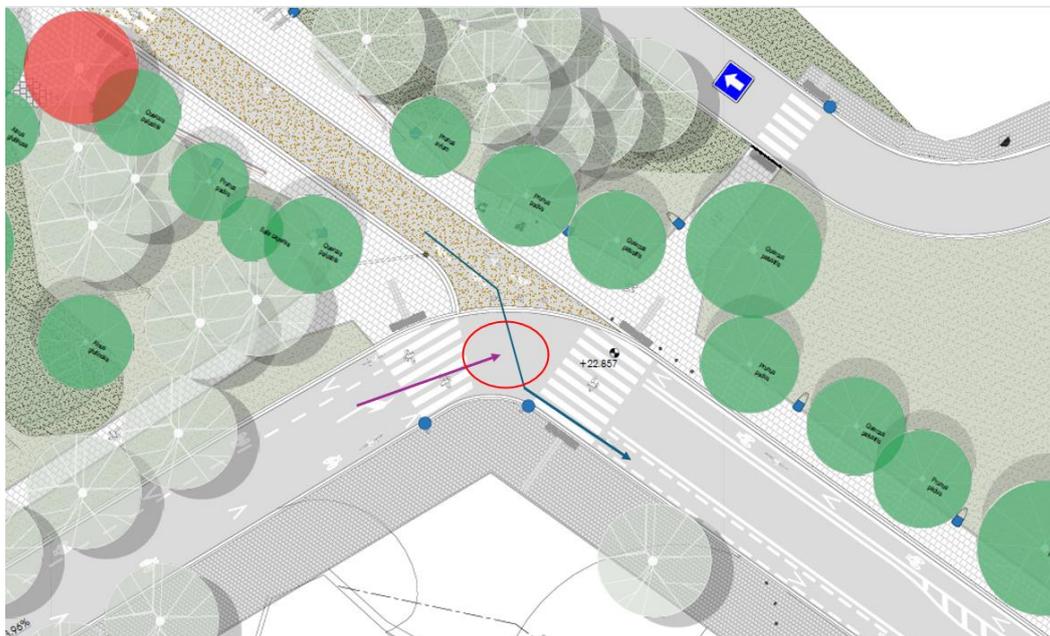


SECRETARIAT CENTRAL

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

Améliorer le croisement avec la rue de la Petite Île

Il y a de grands risques que les automobilistes ne voient pas arriver les cyclistes venant du Pont ou qu'ils ne soient pas en mesure d'évaluer correctement leurs mouvements. Ce croisement doit être amélioré pour la sécurité des cyclistes.



Conclusions

Nous nous réjouissons des investissements réalisés sur le pont Pierre Marchant et ses environs immédiats. Et tenons expressément à souligner qu'un pont nouveau ou rénové doit rester un lieu de rencontre, cyclo-piétons, comme il l'est aujourd'hui.

Le projet qui nous est présenté aujourd'hui ne répond malheureusement pas à cette exigence.

Nous vous remercions de prendre en compte ces remarques dans la formulation de votre avis final. Par ailleurs, nous demandons de pouvoir être entendu-e lors de la commission de concertation.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et les membres de la Commission de concertation, nos salutations respectueuses.

SECRETARIAT
CENTRAL

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

GRACQ
LES CYCLISTES QUOTIDIENS ASBL

Fietersbond

www.gracq.org